Nations Unies DP/DCP/SOM/2

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale
13 juillet 2010
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2010
30 août-3 septembre 2010, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Projet de descriptif de pays pour la Somalie (2011-2015)

Table des matières

Page

I. Analyse de la situation 2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience 3
III. Programme proposé 5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme 8
Annexe
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Somalie (2011-2015) 10

10-44883 (F) 280710 300710

Merci de recycler

I. Analyse de la situation

1. La situation en matière de sécurité varie considérablement d'un bout à l'autre de la Somalie. Pendant la plupart des 20 dernières années, une insécurité chronique a régné dans une grande partie du sud et du centre du pays. Les souffrances humaines engendrées par le conflit sont profondes et compromettent gravement tout espoir de venir à bout d'une pauvreté qui persiste par ailleurs. Il y a corrélation entre le droit de vivre à l'abri de la violence et le droit de vivre à l'abri de la faim et les atteintes aux droits de l'homme seraient fréquemment perpétrées en toute impunité. Subissant les contrecoups du conflit, les femmes sont victimes de traitements cruels, inhumains ou dégradants et sont exclues de la prise de décisions et de la propriété de biens dans une société marquée par une inégalité entre les sexes profondément ancrée. La Somalie demeure l'un des rares pays au monde à ne pas avoir ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui a toutefois été approuvée par le Gouvernement sous réserve de sa ratification par le Parlement.

2. La société somalienne est constituée de clans et est fondée sur des traditions pastorales vivaces. En dépit d'une culture quasiment unifiée du point de vue ethnique, linguistique et religieux, les rivalités entre clans se sont avérées l'une des principales sources de conflit. À l'inverse, les chefs de clan ont également été les principaux artisans du règlement des conflits. Ces dernières années, en particulier dans le sud et le centre du pays, la lutte pour le pouvoir entre clans et sous-clans est devenue sans cesse plus politisée, plus radicalisée et plus militarisée, notamment au niveau des jeunes hommes. Des influences extérieures, auxquelles est venu s'ajouter un flot ininterrompu d'armes, ont contribué à la polarisation de la société somalienne et à une intensification de la violence dans le pays. En dépit de cette perversion, une myriade d'initiatives locales en matière de consolidation de la paix ont été menées et appuyées à l'échelon local.

3. La pauvreté est une cause immédiate du conflit et en constitue le moteur et le résultat. Par exemple, sur une population somalienne totale estimée à 9 millions d'habitants, plus du tiers vit dans l'extrême pauvreté, 3,2 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence[1] et environ 1,4 million d'habitants sont des personnes déplacées dans leur propre pays[2], dont la plupart résident dans le sud et le centre du pays ainsi que dans le Puntland. Les taux de malnutrition aiguë (1 sur 6) sont parmi les plus élevés au monde et 1 enfant sur 10 meurt avant son cinquième anniversaire[3]. Le paludisme et la tuberculose se propagent de façon effrénée. Le taux global de prévalence du VIH/sida se situe à environ 1 %[4]. Moins de 20 % de la population somalienne est instruite (dont les femmes constituent 13 % seulement) et l'espérance de vie à la naissance n'est que de 47 ans[5]. Les femmes bénéficient d'une protection insuffisante et le taux de mutilation génitale féminine

---

[1] Selon le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire – Somalie (février 2010).

[2] HCR Somalie (mars 2010).

[3] PNUD – Conférence d'examen des OMD pour la Somalie, 2007.

[4] Les études sur la surveillance par réseau sentinelle du VIH/sida, menées par l'OMS et les centres de consultation prénatale, ont montré que la prévalence du VIH est estimée à 1,5 % dans le Somaliland (nord-ouest de la Somalie), à 0,7 % dans le Puntland (nord-est de la Somalie) et à 0,6 % dans le sud et le centre du pays.

[5] PNUD – Conférence d'examen des OMD pour la Somalie, 2007.

serait de 95 %, pratiquée principalement sur les filles âgées de 4 à 11 ans[6]. En un mot, les conditions de vie en Somalie sont extrêmement sombres, en particulier pour les femmes qui continuent d'être les plus gravement frappées par la misère noire[7].

4. L'autorité reconnue sur le plan international en Somalie est le Gouvernement fédéral de transition, une entité qui a vu le jour fin 2004 lors de la Conférence de réconciliation nationale pour la Somalie et a été érigée sur les vestiges de processus de paix avortés. Le Gouvernement fédéral de transition s'est établi à Mogadiscio en janvier 2007, où il se trouve toujours. Les capacités institutionnelles du Gouvernement fédéral de transition demeurent faibles et jusqu'à présent le Gouvernement n'a pas été en mesure d'étendre son contrôle sur la capitale ou d'assurer la protection de ses habitants et il continue d'ailleurs de se heurter là-bas à la résistance armée de multiples factions. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), en dépit des attaques nombreuses dont elle fait l'objet également, est déterminée à appuyer le Gouvernement au moyen de la présence limitée de 5 250 soldats à Mogadiscio. Les zones semi-autonomes du Puntland dans le nord-est, et dans une mesure de plus en plus grande, le Somaliland du nord-ouest qui a unilatéralement déclaré son indépendance, ont connu une stabilité en progression. La piraterie au large des côtes somaliennes représente également une nouvelle menace.

5. En dépit de ces conditions, le secteur privé somalien a fait montre d'une ténacité remarquable, maintenant un PIB par habitant qui correspond à 795 dollars[8] en parité de pouvoir d'achat. L'économie somalienne repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et la pêche qui emploient plus des deux tiers de la main-d'œuvre du pays[9]. Les envois de fonds représentent une source de revenus majeure dont est intégralement tributaire près de 40 % de la population de certaines zones; ils constituent également 80 % du capital de démarrage des entreprises. Les flux d'aide[10] dans le sud et le centre du pays demeurent relativement importants, alors que l'assistance dont bénéficient le Puntland et le Somaliland est plus modeste. Malgré tout, la situation en Somalie reste marquée par de sérieux risques pour la sécurité et de gros problèmes de fonctionnement pour les organismes d'aide, ce qui limite les possibilités d'accès et augmente les coûts de transaction.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

6. Un certain nombre d'examens ont donné naissance à des recommandations concernant le nouveau descriptif de programme de pays, le deuxième du genre seulement pour la Somalie, à savoir : l'évaluation des résultats des activités de développement, qui a été récemment menée à bien; l'examen du descriptif de programme de pays actuel (2008-2010); et une évaluation du partenariat stratégique

---

[6] Éradication des mutilations génitales féminines en Somalie (UNICEF).

[7] PNUD – Indicateurs de développement humain pour 2000-2002. Depuis lors, il n'a pas été possible d'obtenir des données exactes et fiables permettant de classer la Somalie.

[8] Banque mondiale – Mémorandum économique pays (2006), fondé sur la méthode PPP (toutefois sur la base de données de 2001).

[9] PNUD – Conférence d'examen des OMD pour la Somalie, 2007.

[10] L'aide publique au développement à la Somalie est passée de 269 millions de dollars en 2005 à 727 millions de dollars en 2008 (OCDE, « Development Aid at a Glance », édition de 2010).

du PNUD avec les donateurs de la Somalie. Plus généralement, le rapport d'évaluation mené à bien sur le Plan de transition des Nations Unies pour la Somalie (2008-2010) a identifié des décalages entre les programmes du Plan de reconstruction et de développement et le Plan de transition des Nations Unies pour la Somalie, auxquels on remédie dans le nouveau cycle de programmation. La principale recommandation à laquelle a donné lieu l'évaluation est que le portefeuille de projets du PNUD, qui englobe l'état de droit, la gouvernance et les programmes de relèvement, doit être mieux adapté au contexte et beaucoup plus cohérent, tout en analysant et renforçant de manière plus suivie les initiatives de consolidation de la paix dans tous les programmes de développement.

7. Plusieurs enseignements probants peuvent être tirés des évaluations et des examens récents pour l'orientation des activités futures du PNUD. Ainsi, ce dernier devra : a) agir en mettant l'accent sur son mandat essentiel, à savoir le développement, en faisant valoir ses avantages comparatifs à la pointe de toutes les activités; b) restreindre sa participation à des opérations qui peuvent être considérées comme relevant de la fourniture d'une aide en dernier recours, où il n'a pas d'avantage comparatif; c) éviter les grands projets de travaux de génie civil où il ne dispose pas des compétences nécessaires en matière d'ingénierie ou d'assurance qualité; d) accroître les programmes d'appui institutionnel en mettant davantage l'accent sur la promotion des droits de l'homme et l'égalité entre les sexes; e) veiller à ce que les couches pauvres du pays tirent, en plus grand nombre, directement parti de ses interventions; f) diversifier les partenariats avec les homologues au sein de l'appareil d'État à tous les niveaux en vue de susciter la participation de multiples autres secteurs, parmi lesquels les organisations de la société civile et les protagonistes du secteur privé; g) adopter pour le programme de relèvement et le programme relatif aux modes de subsistance viables une approche par zones cohérente qui donne les moyens aux collectivités locales de se prendre en charge systématiquement en matière de développement; h) rapprocher l'échéancier des programmes de relèvement et des programmes relatifs aux modes de subsistance viables avec celui, réussi, du Programme conjoint des Nations Unies pour la promotion de la gouvernance locale.

8. Dans le précédent cycle de programmation, le PNUD avait été handicapé par l'inexistence de compétences spécialisées pour renforcer l'égalité des sexes en tant que thème transversal. De même, le PNUD n'avait pas, dans le pays, la capacité d'analyser de manière indépendante l'évolution de la nature du conflit et les initiatives de paix, ce qui lui aurait permis de mieux étoffer et de mieux aménager ses interventions. La conception des plans d'exécution complets devra être mieux modulée afin de tenir compte des conditions très différentes qui existent dans le sud et le centre du pays, dans le Puntland et dans le Somaliland. De façon générale, lors du déroulement du nouveau descriptif de programme de pays, le bureau du PNUD en Somalie devrait devenir une organisation plus analytique, plus méthodique et plus stratégique, apte à appuyer des activités de consolidation de la paix de haut niveau, au moyen de partenariats stratégiques et en privilégiant les processus et les politiques à moyen et à long terme.

III. Programme proposé

9. Le descriptif de programme de pays actuel a été élaboré dans le cadre de l'examen du Plan de reconstruction et de développement de la Somalie. Des consultations simultanées ont permis de mettre au point la Stratégie d'assistance des Nations Unies pour la Somalie de 2011-2015. Ainsi, il s'est produit un important alignement stratégique des priorités entre le Plan de reconstruction et de développement, la Stratégie d'assistance des Nations Unies pour la Somalie de 2011-2015 et le descriptif de programme de pays. Le PNUD a également entrepris des consultations directes portant sur le descriptif de programme actuel avec le Gouvernement fédéral de transition, les autorités du Somaliland et du Puntland, ainsi qu'avec les donateurs, la société civile et les organismes des Nations Unies. Il continuera à œuvrer par le biais de diverses activités d'édification de l'État, de consolidation de la paix et d'édification d'une nation, apportant une impulsion notable à l'état de droit, à la gouvernance démocratique et au développement humain, qui tendent tous vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – qui est le but primordial de la Stratégie d'assistance des Nations Unies pour la Somalie. Les priorités arrêtées ci-après sont nées des consultations tant internes qu'externes avec les partenaires de développement du PNUD ainsi que des recommandations contenues dans les évaluations susmentionnées. L'ossature du descriptif de programme de pays repose sur une analyse qui a fait apparaître les principaux thèmes interdépendants contribuant à la pérennisation du conflit somalien[11] : divers facteurs internationaux et facteurs internes qui continuent de déstabiliser le pays; l'absence persistante d'institutions de gouvernance aux niveaux national et infranational; la pauvreté généralisée et l'inexistence d'une gestion adéquate des ressources environnementales (les conflits relatifs aux droits pastoraux sont courants); enfin, le traitement déplorable dont est l'objet la moitié de la population, à savoir les femmes et les filles, tant du fait du conflit qu'en règle générale. En structurant le descriptif de programme de pays de manière qu'il examine ces quatre facteurs de conflit, le PNUD s'emploie à œuvrer délibérément et systématiquement sur le conflit. Ces quatre volets d'intervention débouchent sur les domaines de résultats prioritaires du PNUD pour 2011-2015.

Résultat 1
Renforcement des capacités au service de la paix et de la sécurité humaine

10. L'objectif principal du descriptif de programme de pays est le renforcement des capacités au service de la paix et de la sécurité humaine. Le PNUD s'emploiera à diversifier sa participation aux activités stratégiques de consolidation de la paix, telles que le processus constitutionnel, en y incluant les organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, et le secteur privé, afin de renforcer la notion de paix au sein de leurs collectivités. Il développera ses capacités

[11] Cette analyse, facilitée par le Bureau de la prévention des crises et du relèvement, a fait l'objet d'un séminaire réunissant une cinquantaine de membres du personnel somalien du PNUD (y compris celui des antennes), tenu à Nairobi du 16 au 19 février 2010, a abouti à des conclusions concernant les principales causes du conflit et les facteurs qui le pérennisent, analogues à celles contenues dans l'étude de la Banque mondiale intitulée *Conflict in Somalia: Drivers and Dynamics*, parue en janvier 2005. Ce séminaire a contribué à définir l'angle sous lequel le nouveau descriptif de programme de pays de 2011-2015 serait abordé et a aidé le PNUD à élaborer une stratégie qui lui permet de mener plus systématiquement une action « sur » le conflit, plutôt que simplement « dans » le conflit ou « autour » du conflit.

d'analyse et s'emploiera à renforcer l'aptitude de ses partenaires à analyser et à gérer les conflits de manière plus judicieuse. Il cherchera également à promouvoir une plus grande coopération à l'échelon régional et entre les différentes zones. Les rapports sur le développement humain étudieront la sécurité humaine, la sécurité de la collectivité et les droits de l'homme, en abordant des questions telles que l'intégration des jeunes, l'inégalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes, la cohésion sociale et les initiatives intégrées en faveur de la paix et du développement. Le PNUD mettra à profit son cadre de renforcement des capacités pour veiller à ce qu'une démarche cohérente soit adoptée à tous les niveaux.

Résultat 2
Gouvernance et institutions, systèmes, pratiques et services garantissant l'état de droit

11. Le résultat 2 engage le PNUD à renforcer la gouvernance ainsi que les institutions, les systèmes, les pratiques et les services garantissant l'état de droit. Les arrangements transitionnels de gouvernance et les institutions garantissant l'état de droit sont très fragiles en Somalie. Le résultat 2 est indispensable à la gestion dynamique des conflits, à la défense des droits de l'homme, à la promotion de l'égalité entre les sexes et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelon local. L'assistance fournie par le PNUD établira les principes de base qui régissent la bonne gouvernance, l'état de droit et les activités fondées sur les priorités de la période de transition en vue de la mise en place du nouveau cadre constitutionnel. Les principales réformes du secteur public seront conçues et mises en œuvre de manière ouverte, participative et transparente et elles seront différenciées selon le sexe. Le renforcement des capacités des organes délibérants et des protagonistes de la société civile entraînera un contrôle effectif et responsable des activités par les pouvoirs publics, notamment les principales institutions garantes de l'intégrité publique. Le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire seront appuyés par la mise au point de dispositifs communautaires qui leur conféreront un sens plus grand de la responsabilité. La police sera civile et ses éléments seront pleinement reconnaissables et responsables de leurs actes. Le respect et l'appui apportés traditionnellement aux principes et aux pratiques régissant le pluralisme juridique seront recherchés par l'harmonisation des diverses voies menant à la justice et à la sécurité. Cette stratégie s'accomplira de manière compatible avec les droits de l'homme et privilégiera l'autonomisation et l'accès aux ressources au profit des femmes, des pauvres et des marginalisés, ainsi que des clans minoritaires, des personnes déplacées dans leur propre pays et des réfugiés.

Résultat 3
Moyens de subsistance, dispositions institutionnelles et politiques relatives aux ressources naturelles

12. Le résultat 3 s'emploiera à améliorer les moyens de subsistance des plus démunis et à renforcer les dispositions institutionnelles et les politiques en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles. En dépit de la poursuite de ce conflit meurtrier qui dure depuis des années, il existe des poches de prospérité où des communautés peuvent poursuivre des activités de relèvement rapide, entreprendre des projets d'autonomisation des communautés et s'atteler à la relance de modes de subsistance durables. S'agissant de la sécurité humaine et du développement humain, on misera davantage sur une planification communautaire

par zone pour promouvoir des interventions locales, intégrées, ouvertes aux questions concernant la problématique hommes-femmes et fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces activités s'inspirent d'un certain nombre de principes directeurs, au premier rang desquels figurent l'adoption d'une démarche globale tenant compte du conflit et l'autonomisation des pauvres, grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme et à une plus grande mobilisation sociale, afin de prévenir et d'éliminer la violence exercée par ceux qui sont les plus directement touchés par les conflits et l'extrême pauvreté. Faisant fond sur les recommandations de l'évaluation des résultats des activités de développement et des examens du descriptif de programme de pays, une nouvelle approche intégrée et locale sera mise au point; elle permettra une plus grande maîtrise du Groupe de relèvement rapide afin : a) d'autonomiser les entreprises locales somaliennes; b) de renforcer les capacités institutionnelles au niveau des communautés; c) de remettre en état les appareils de production communautaires; et d) de protéger les ressources naturelles fragiles au moyen d'une gestion et d'une conservation rationnelles venant à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Un cadre d'appui sera établi afin de constituer un milieu porteur pour le secteur privé dans lequel les conseils de politique générale et les activités opérationnelles optimiseront le secteur de la microfinance avec, pour objectif, la croissance pour tous. Les autorités fédérales et régionales s'emploieront à promouvoir et à appliquer des politiques responsables pour la protection du milieu naturel.

Résultat 4
Égalité entre les sexes

13. Le résultat 4 a trait à la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Le descriptif de programme de pays traite directement le défi critique auquel se heurtent à l'heure actuelle les femmes somaliennes, en s'attaquant à quelques-uns des aspects les plus extrêmes et les plus courants des sévices et de la discrimination. Les préoccupations et les données d'expérience des femmes deviendraient ainsi partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'ensemble des politiques et des programmes dans les domaines politique, économique et social. Comme l'affirme la Déclaration du Millénaire, l'objectif 3[12], à savoir l'égalité entre les sexes, est à la fois un but en soi et une condition de la réalisation des autres objectifs. Le PNUD se propose d'adopter une double approche, à savoir mener à bien des interventions intéressant particulièrement les femmes tout en assurant une transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les composantes du programme. Les interventions ne se contenteront pas seulement de s'intéresser à la problématique hommes-femmes ou d'en tenir compte, mais s'emploieront à transformer les relations entre les sexes, en l'espèce, en s'attaquant aux causes de l'inégalité entre les sexes au moyen de mesures stratégiques qui chercheront à modifier les rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes, ce qui entraînera une amélioration de la condition de la femme et l'égalité entre les sexes. Dans le cadre de la Somalie, le PNUD s'attaquera aux problèmes suivants : a) le fardeau de plus en plus lourd que la pauvreté continue de faire peser sur les femmes; b) la violence sexuelle ou sexiste; c) les effets des conflits armés et autres sur les femmes; d) l'inégalité en matière de structures économiques, d'activités de production, de biens et d'accès

[12] Objectif 3 du Millénaire pour le développement.

aux ressources; e) le partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision à tous les niveaux; f) le non-respect des droits fondamentaux des femmes et une promotion et une protection inadéquates de ces droits; g) l'accès à la justice; et h) l'inégalité entre les sexes au sein de l'appareil gouvernemental. Une action résolue sera entreprise afin d'intégrer les résolutions du Conseil de sécurité[13] traitant des femmes, de la paix et de la sécurité ainsi que de la violence sexuelle en période de conflit armé dans les plans d'action nationaux, tout en confirmant le rôle de chef de file des femmes somaliennes dans tous les domaines d'activité et notamment dans la prévention et le règlement des conflits. Par ailleurs, des efforts seront menés en vue d'encourager la Somalie à devenir partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

14. Le PNUD continuera à faire appel aux modalités d'exécution directes pour l'ensemble des programmes, mais mènera parallèlement des efforts similaires en vue d'appuyer la capacité de direction, la gestion et la contribution directe des partenaires nationaux ainsi que leur appropriation des programmes. Il s'agira d'aider dans toutes les activités, de manière ouvert et participative, les parties prenantes à tirer le meilleur parti des possibilités qui s'offrent à elles. Des plans d'exécution annuels minutieux seront établis pour les trois zones distinctes de la Somalie conformément à l'évaluation des résultats des activités de développement et comme le souhaitent le Gouvernement fédéral de transition et les autorités du Puntland et du Somaliland. Le PNUD continuera à appliquer des principes et des pratiques de gouvernance transparents à l'ensemble de son portefeuille de projets, les différents conseils de zone, de programme et de projet veillant à la participation de tous les partenaires aux consultations et à la prise de décisions relatives à la conception, à la gestion, au suivi et à l'évaluation de tous les investissements importants faits en Somalie. Il se mettra en rapport avec de nouveaux partenaires internationaux de développement pour lesquels la Somalie pourrait présenter un intérêt et cherchera à susciter de nouvelles perspectives de coopération Sud-Sud et de coopération régionale. Il continuera à jouer un rôle prééminent au sein de l'équipe de pays, venant à l'appui de la mise en œuvre coordonnée de la Stratégie d'assistance des Nations Unies pour la Somalie. Par exemple, en tant que partenaire chef de file du Programme conjoint des Nations Unies pour la promotion de la gouvernance locale, le PNUD s'emploiera, le cas échéant, à établir des possibilités de programmation conjointe. En particulier, il continuera à s'investir pleinement dans le partenariat stratégique essentiel et dynamique avec les donateurs.

[13] Résolutions 1325, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité.

15. Conformément à l'évaluation des résultats des activités de développement, le bureau du PNUD en Somalie s'engage à mieux s'acquitter de ses responsabilités au moyen de l'amélioration des fonctions de suivi et d'évaluation, ce qui garantira un contrôle plus efficace, notamment là où la facilité d'accès est compromise. Dans le cadre de cet effort, un groupe du suivi et de l'évaluation sera créé et un conseiller pour les questions de contrôle et de conformité sera recruté. Parallèlement, l'accent sera davantage mis sur la gestion axée sur les résultats et sur l'établissement de rapports sur les résultats. Il y a tout lieu de craindre que l'insécurité ne demeure un obstacle de taille qui limitera les contacts du bureau de pays avec les organismes publics clefs, les partenaires de réalisation, les représentants locaux et les Somaliens en général. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de fonctions relatives à l'assurance qualité ont été transférées à un organisme de contrôle local aux fins de suivi et d'évaluation. Les capacités d'analyse se rapportant aux conflits et à la consolidation de la paix seront renforcées afin de mieux éclairer les décisions de programmation et d'évaluer les principaux risques pour le cadre de résultats du descriptif de programme de pays. Une actualisation des risques sera fournie et consultée périodiquement par toutes les parties prenantes. Les opérations du PNUD continueront sans doute en dehors de Nairobi, mais du fait des attaques dévastatrices de 2008/09, on utilisera plus largement les antennes du PNUD à Hargeisa (Somaliland) et à Garowe (Puntland). Un examen fonctionnel du bureau de pays sera mené par ailleurs et des membres du personnel international basés à Nairobi seront déployés dans les antennes, dans la mesure où la situation en matière de sécurité le permettra. Le PNUD se réjouit à la perspective de renforcer sa présence en Somalie, où et quand il le jugera souhaitable.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Somalie (2011-2015)

Priorités ou objectif du pays : Résultat 2 du Plan de reconstruction et de développement : renforcement de la paix, amélioration de la sécurité et établissement de la bonne gouvernance

Résultat visé par le PNUD : Résultat 3 de la Stratégie d'assistance des Nations Unies pour la Somalie : bonne gouvernance et sécurité humaine : les Somaliens vivent dans un environnement stable où l'état de droit est respecté, et où le développement fondé sur les droits de l'homme est un objectif.

Composante	*Résultats du programme de pays*	*Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveau de référence et niveaux-cibles*	*Produits*	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars É.-U.)*
Objectif 3 : Appui à la prévention des crises et au relèvement	*Résultat 1* : Les Somaliens (hommes et femmes) ainsi que les autorités sont plus aptes à entreprendre des activités de consolidation de la paix et à gérer les conflits.	*Indicateur 1 a)* : Degré de règlement du conflit dans la partie du sud et du centre du pays[14]. *Niveau de référence* : Le conflit violent de la partie du sud et du centre du pays n'est pas réglé et un différend oppose le Puntland au Somaliland. *Cible* : Réduction de la violence du conflit dans la partie du sud et du centre du pays[15] *Indicateur 1 b)* : Degré de réalisation d'une transition pacifique. *Niveau de référence* : La Constitution fédérale et la majorité des tâches de la période de transition demeurent non réalisées, les élections dans le Somaliland ont été reportées par deux fois. *Cible* : La Constitution fédérale est ratifiée et mise en œuvre, les élections dans le Somaliland ont lieu de manière pacifique et dans la transparence, et il y a alignement des constitutions infranationales. *Indicateur 1 c)* : Les partenariats et processus structurés de consolidation de la paix entre partenaires clefs[16] aboutissent à une réduction de la violence armée au niveau local[17]. *Niveau de référence* : Multiplication des initiatives ponctuelles de consolidation de la paix[18]. *Cible* : Consolidation de la paix renforcée et coordonnée, entraînant une réduction sensible de la violence armée *Indicateur 1 d)* : Participation des autorités somaliennes et de la société civile à des initiatives entre zones et à des initiatives régionales qui contribuent à renforcer la paix et la coopération. *Niveau de référence* : Coopération limitée entre les autorités somaliennes et la société civile au sujet des initiatives entre zones et des initiatives régionales. *Cible* : Participation accrue des autorités somaliennes et de la société civile aux initiatives stratégiques se rapportant à la consolidation de la paix entre zones et à la coopération régionale	*1.1* : Mécanismes en place et appui au processus constitutionnel et à la mise en place du cadre juridique s'y rapportant *1.2* : Renforcement des capacités des pouvoirs publics, des associations de femmes, de la société civile[19] et du secteur privé aux fins de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et du développement humain *1.3* : Mise en place de partenariats sud-sud, entre régions et entre zones, réalisation d'études et élaboration de politiques qui contribuent à la paix, à la coopération et au développement	Le PNUD continuera à appuyer et à œuvrer aux côtés des autorités somaliennes, des donateurs et de la société civile, notamment les associations de femmes, en faveur du processus constitutionnel, à tous les niveaux. Des initiatives supplémentaires seront entreprises afin d'associer les partenaires à des processus (entre zones, à l'échelon régional, et sud-sud) qui promeuvent des mesures de confiance et des activités de développement.	Ressources ordinaires : 3 500 Autres ressources : 10 000

Composante	*Résultats du programme de pays*	*Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveau de référence et niveaux-cibles*	*Produits*	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars É.-U.)*
Objectif 2 : Promotion de la gouvernance démocratique	*Résultat 2* : Les habitants du pays (femmes et hommes, filles et garçons) tirent parti d'une gouvernance plus ouverte, plus équitable et plus responsable, de services améliorés, de la sécurité humaine et de l'accès à la justice et aux droits de la personne[20].	*Indicateur 2 a)* : Nombre d'institutions publiques fournissant des services publics de base[21], notamment aux groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables. *Niveau de référence* : Absence d'un gouvernement central opérationnel et faiblesse des gouvernements des États[22]. *Cible* : Le renforcement de la prestation des services publics est mené à bien, tel qu'il peut être mesuré par les enquêtes de satisfaction menées auprès des citoyens. *Indicateur 2 b* : Degré de conformité des pratiques policières, de l'appareil judiciaire ou des institutions et des pratiques aux normes internationales modernes, notamment celles contenues dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. *Niveau de référence* : La police et l'appareil judiciaire sont faibles et dépassés et leurs actes sont incohérents. *Cible* : La police et l'appareil judiciaire sont alignés sur les normes internationales, notamment s'agissant des droits de l'homme, et sont dotés de la capacité d'assurer des services de police efficaces et de bien rendre la justice, tel que cela peut être mesuré au moyen des dossiers de police, des dossiers judiciaires et des enquêtes de satisfaction menées auprès des citoyens. *Indicateur 2 c)* : Mesure dans laquelle les institutions de responsabilisation et de gouvernance participative communiquent systématiquement avec la police et les prestataires de services pour fournir des services de sûreté et de sécurité de base et encourager l'existence d'un environnement porteur propre à augmenter les moyens de subsistance. *Niveau de référence* : La police et les prestataires de services ont des liens ténus avec les institutions de gouvernance participative et la responsabilité de la police et des prestataires de services devant les institutions de gouvernance est limitée. *Cible* : Des mécanismes officiels existent pour garantir la pleine responsabilisation de la police et des prestataires de services devant les institutions de gouvernance. *Indicateur 2 d)* : Le fonctionnement, la transparence et le sens de la responsabilité des institutions publiques, notamment du secteur de la sécurité, sont conformes aux normes internationales. *Niveau de référence* : Toutes les institutions somaliennes se heurtent à de sérieuses difficultés, du fait du	*2.1* : Conception et mise en service de dispositifs permettant la transition vers des structures et des systèmes de gouvernance démocratiques et responsables *2.2* : Conception et mise en œuvre des principales réformes du secteur public, de manière ouverte, non sexiste, participative et transparente[24] *2.3* : Renforcement des capacités des organes délibérants et des protagonistes de la société civile, entraînant un contrôle efficace et responsable par les pouvoirs publics[25] *2.4* : Fourniture d'une assistance technique afin d'améliorer la sécurité, d'établir un appareil opérationnel judiciaire, de favoriser l'accès à la justice, à un cadre constitutionnel et juridique et afin de pourvoir à la défense des droits de l'homme dans la primauté du droit	Appui aux partenaires clefs, tels que le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et l'appareil judiciaire aux fins de l'amélioration de leur fonctionnement (en collaboration avec les institutions de garantie de l'intégrité publique).	Ressources ordinaires : 15 750 Autres ressources : 95 000

Composante	*Résultats du programme de pays*	*Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveau de référence et niveaux-cibles*	*Produits*	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars É.-U.)*
		manque d'infrastructures et de systèmes adéquats et du fait de l'absence de politiques cohérentes[23]. *Cible* : Amélioration du fonctionnement, de la transparence, du sens de la responsabilité et de la capacité des institutions de tenir compte de la problématique hommes-femmes, s'agissant notamment des institutions du secteur de la sécurité et des dispositifs de contrôle, tel que cela est évalués par rapport aux normes, aux indices et aux listes de contrôle internationaux	*2.5* : Mise en place des dispositifs d'appui à un accès amélioré à des services de base hiérarchisés et équitables, notamment à l'intention des femmes et des groupes vulnérables		
Priorité ou objectifs du pays : Résultat 3 du Plan de reconstruction et de développement pour la Somalie : Établissement d'un cadre durable, favorable à un développement rapide qui réduise la pauvreté					
Résultat visé par le PNUD : Résultat 2 de la Stratégie d'assistance des Nations Unies pour la Somalie : Moyens d'existence et réduction de la pauvreté. Les Somaliens tirent parti de la réduction de la pauvreté au moyen d'un développement économique équitable et d'emplois décents.					
Objectif 1 : Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et réduction de la pauvreté *Objectif 4* : Gestion de l'environnement aux fins d'un développement durable	*Résultat 3* : Les hommes et les femmes du pays tirent parti de l'accroissement des moyens de subsistance durables et d'une gestion des ressources naturelles améliorée.	*Indicateur 3 a)* : Accroissement des revenus, hausse de l'emploi et diversification des moyens d'existence[26] *Niveau de référence* : 43 % des Somaliens vivent avec moins de 1 dollar par jour et 73 % avec moins de 2 dollars par jour[27], le chômage est de 48 %[28]et 80 % des ménages somaliens sont tributaires d'activités liées aux ressources naturelles[29]. *Cible* : Augmentation des revenus, réduction du chômage ainsi que baisse du taux de ménages somaliens tributaires d'activités liées aux ressources naturelles *Indicateur 3 b)* : Gestion améliorée des ressources naturelles. *Niveau de référence* : Capacité très limitée du secteur public et nombre restreint d'initiatives locales viables de gestion des ressources naturelles[30]. *Cible* : Renforcement de la capacité du secteur public de gérer la protection de l'environnement et accroissement des initiatives locales viables de gestion des ressources naturelles *Indicateur 3 c)* : Amélioration du milieu porteur pour les petites entreprises et les microentreprises[31] *Niveau de référence* : Absence d'un cadre transparent[32] pour le développement du secteur privé et faiblesse du secteur de la microfinance eu égard au soutien aux petites entreprises et aux microentreprises[33]. *Cible* : Mise en place d'un cadre réglementaire clairement défini et transparent pour le développement du secteur privé, amélioration de la	*3.1* : Renforcement au sein des partenaires des capacités de planification, de programmation, et d'élaboration des politiques relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, pour une analyse participative solide, notamment s'agissant des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et du VIH/sida *3.2* : Élaboration et mise en œuvre de stratégies de développement économique mettant l'accent sur les	Les organismes gouvernementaux responsables de la gouvernance économique et de la gestion des ressources naturelles seront les partenaires directs. Les organisations locales et les associations de femmes seront dotées de moyens en vue d'assurer une sensibilisation plus grande, une meilleure direction et une appropriation plus ferme en ce qui concerne les initiatives de développement local.	Ressources ordinaires : 13 300 Autres ressources : 70 000

Composante	*Résultats du programme de pays*	*Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveau de référence et niveaux-cibles*	*Produits*	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars É.-U.)*
		gouvernance du secteur de la microfinance, accroissement du nombre des organismes de microfinancement qui sont à même d'allouer des fonds plus importants aux petites entreprises et aux microentreprises	besoins de financement réduits ou sur le microfinancement aux fins de la croissance pour tous[34] *3.3* : S'agissant de l'environnement et des ressources naturelles, utilisation durable, équitable et tenant compte de la problématique hommes-femmes et des conflits par le biais de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques stratégiques *3.4* : Autonomisation des communautés locales aux fins de l'analyse, de la participation et de la promotion, s'agissant d'activités de relèvement et de développement, de constitution d'entreprises locales, de gestion des conflits et de gestion durable de l'environnement		

Composante	*Résultats du programme de pays*	*Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveau de référence et niveaux-cibles*	*Produits*	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars É.-U.)*
Priorité ou objectifs du pays : Résultat 2 du Plan de reconstruction et de développement : Consolidation de la paix, amélioration de la sécurité et établissement de la bonne gouvernance					
Résultat visé par le PNUD : Résultat 3 de la Stratégie d'assistance des Nations Unies pour la Somalie : bonne gouvernance et sécurité humaine : les Somaliens vivent dans un environnement où l'état de droit est respecté et où le développement fondé sur les droits de l'homme est un objectif.					
Objectif 2 : Promotion de la gouvernance démocratique. *Objectif 3* : Appui à la prévention des crises et aux activités de relèvement.	*Résultat 4* : Réalisation d'une plus grande égalité entre les sexes et autonomisation des Somaliennes et des Somaliens.	*Indicateur 4 a)* : Nombre d'associations de femmes et de militantes capables de promouvoir le changement social et l'égalité entre les sexes. *Niveau de référence* : Manque de capacités des associations de femmes. *Cible* : Augmentation du nombre d'associations de femmes et de réseaux œuvrant efficacement pour le changement social et l'égalité entre les sexes *Indicateur 4 b)* : Pourcentage de représentation et de participation des femmes à tous les niveaux. *Niveau de référence* : Énorme disparité entre la représentation et la participation des hommes et des femmes à la consolidation de la paix, à la vie politique et à la gouvernance et au développement. *Cible* : Augmentation du nombre des femmes au Parlement (pour porter leur proportion à 30 %) et aux postes gouvernementaux, y compris le nombre de femmes participant aux initiatives de consolidation de la paix. *Indicateur 4 c)* : Accès amélioré des femmes aux services sociaux, à la justice et à la protection. *Niveau de référence* : Accès limité des femmes aux services sociaux, à la justice et à la protection. *Cible* : Accroissement du nombre de femmes ayant accès aux services sociaux, au système judiciaire et réduction des cas de violence sexuelle en période de conflit armé *Indicateur 4 d)* : Degré d'intégration de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des résolutions 1325 (2000), 1888 (2009) et 1889 (2009)[35]dans les cadres institutionnels, réglementaires et de politique générale. *Niveau de référence* : Non disponible. *Cible* : Intégration et mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les résolutions 1325 2000), 1888 (2009) et 1889 (2009), au moyen des cadres institutionnels, réglementaires et de politique générale	4.1 : Mise en œuvre de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes au moyen des initiatives de sensibilisation en association avec la société civile et les institutions publiques *4.2* : Augmentation de la participation des femmes à la consolidation de la paix et accroissement de leur représentation au sein de la fonction publique et de la vie publique à tous les niveaux *4.3* : Autonomisation sociale et économique des femmes[36] *4.4* : Soutien aux femmes au moyen de cadres juridiques et de politique générale conçus, mis en œuvre et appliqués conformément à la Convention sur l'élimination de	Le Gouvernement, le secteur privé, la société civile, les organisations de femmes mèneront des activités renforcées visant à encourager de manière appréciable l'égalité des sexes, à promouvoir la condition de la femme et les droits des femmes, à tous les niveaux de la société	Ressources ordinaires : 2 450 Autres ressources : 10 000

Composante	*Résultats du programme de pays*	*Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveau de référence et niveaux-cibles*	*Produits*	*Rôle des partenaires*	*Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars É.-U.)*
			toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et aux résolutions 1325 (2000), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité[37]		

[14] Cet indicateur se rapporte directement à l'un des principaux indicateurs de résultat du plan de reconstruction et de développement de la Somalie (« Deepening peace and strengthening governance »), tel qu'indiqué dans le volume I, Gestion axée sur les résultats d'avril 2010.

[15] Notamment les progrès accomplis dans le règlement du différend opposant le Puntland et le Somaliland à propos des régions de Sool et Sanang.

[16] Notamment les organismes publics, la société civile, les protagonistes du secteur privé et les groupes communautaires.

[17] Partenariats auxquels participent notamment les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes.

[18] La conduite des processus de paix est menée en l'absence d'un cadre national ou de moyens permettant d'en vérifier l'impact ou de surveiller de façon adéquate la violence armée au niveau local.

[19] L'expression « société civile » désigne ici également les acteurs non étatiques, notamment la diaspora, les organisations de jeunes, les associations de femmes, les personnes déplacées dans leur propre pays et les groupes vulnérables et les réseaux de ces entités dotés des moyens de participer aux processus de paix.

[20] Toutes les données sur l'accès de la population aux services publics doivent être ventilées par sexe, groupe, minorité, etc.

[21] L'amélioration de la prestation des services publics de base permet également de mesurer l'accès des groupes vulnérables et exclus, des femmes et des jeunes.

[22] Source du niveau de référence : Plan de transition des Nations Unies pour la Somalie. Outre le niveau de référence, il convient de signaler que les capacités et les ressources des autorités locales varient considérablement en Somalie, les autorités locales dans le Puntland et dans le Somaliland étant relativement mieux établies et plus aptes à fournir des services que les autres régions du pays. Il n'existe cependant pas actuellement de niveaux de référence sur l'accès des groupes vulnérables aux services publics de base. Par ailleurs, la majorité des recettes publiques sont absorbées par les dépenses du secteur de la sécurité.

[23] Voir Plan de transition des Nations Unies pour la Somalie.

[24] Ceci suppose une aide au fonctionnement des institutions publiques essentielles et à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies publiques cohérentes, de cadres juridiques et réglementaires, ainsi que de mécanismes de planification et de suivi dans les secteurs de la sécurité, de la police, de la justice, de la fonction publique ou de l'administration publique, du Système de gestion financière des projets, de la gouvernance économique et de l'environnement.

[25] Il s'agit notamment de commissions parlementaires indépendantes et d'institutions telles que le Bureau du Vérificateur général des comptes.

[26] Les moyens d'existence se rapportent à une série de compétences et d'avoirs productifs mesurés périodiquement au moyen d'enquêtes menées auprès des ménages. La nécessité de diversifier les moyens d'existence afin qu'ils ne se rapportent plus automatiquement à des activités liées aux ressources naturelles est indiquée à la page 71 du Regional Development Plan et établit le niveau de référence de la composante moyens d'existence de l'indicateur.

[27] Source du niveau de référence : Regional Development Plan, p. IX, mars 2008.

[28] Banque mondiale – Mémorandum économique pays : Somalie, « Somalia from Resilience to Recovery and Development », janvier 2006.

[29] Source du niveau de référence : Regional Development Plan de 2008, p. 71.

[30] Source du niveau de référence : Regional Development Plan, p. 70.

[31] L'objectif ici est de mesurer l'impact des politiques de développement économique sur le secteur économique paraissant être le plus à même de promouvoir

la croissance pour tous au bénéfice des pauvres, des groupes vulnérables, des femmes et des marginalisés.

[32] Source du niveau de référence : Regional Development Plan , p. 72.

[33] Source du niveau de référence : Regional Development Plan, p. 69.

[34] Afin de garantir que la croissance est favorable aux pauvres et bénéficie aux jeunes, aux femmes, aux personnes handicapées, aux personnes vivant avec le VIH/sida, aux minorités et aux personnes déplacées dans leur propre pays.

[35] Concernant les femmes, la sécurité et la paix ainsi que la violence sexuelle en période de conflit armé.

[36] Grâce à un appui et à un accès non limités au plan juridique, les femmes ont accès aux droits sociaux et économiques, aux biens, aux compétences et aux ressources financières, y compris le microfinancement, etc.

[37] Résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la sécurité et la paix, ainsi que sur la violence sexuelle en période de conflit armé.

Liste des acronymes

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise